



Prélèvement sur compte bancaire non justifié

Par **CELICE**, le **11/02/2009** à **15:14**

Bonjour,

Mon mari et moi même avons visité un site de charme par correspondance et nous avons été orientés vers le site XXX qui nous proposait un accès à des vidéos amateurs à 1E. nous avons un peu surfé et mon mari a inscrit mon n° de carte bancaire pour visionner une vidéo. Suite à cela je me suis rendu compte qu'un prélèvement de 89.4 E avait eu lieu sur mon compte de cette société. Je les ai eu au téléphone et ils n'ont pas nié ce prélèvement mais invoqué des frais d'inscription (pour un service que nous n'avions pas réclamé) et a annulé de suite mon abonnement.

J'ai surfé sur le site de cette entreprise et je ne suis pas la seule dans ce cas mais ces derniers invoquent une condamnation de 300E en cas de dépôt de plainte.

Je compte bien évidemment me faire rembourser cette somme en faisant alors un dépôt de plainte contre X et l'on m'a parlé de l'art 132.4 du code monétaire.

Pourriez vous s'il vous plait m'indiquer les démarches à suivre pour obtenir le remboursement de cette somme.

D'avance je vous remercie

Madame CELICE